



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19-02-2025 /

Dossier complet le : 19-02-2025 /

N° d'enregistrement : 000670/KK P

1 Intitulé du projet

Developpement d'une activite de transit, regroupement, tri et preparation en vue de reutilisation de dechets non dangereux de cartons et de bois

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GRUT JEAN-LOUIS

Raison sociale

GRUT JEAN LOUIS

N° SIRET

62718010200022

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

GRUT

Prénom(s)

Christelle

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La sarl GRUT LEAN LOUIS a pour activites principales :

- L'achat, la vente de ferrailles et de matériaux métalliques en tout genre
- La démolition de bâtiments
- La démolition de véhicules hors d'usage (centre VHU agréé PR 3900006D)
- La vente et location de camions, matériel de travaux publics, bennes à déchets, ...

Dans le cadre de son activité, sise route de Saint Germain à Equevillon, l'entreprise collecte ou réceptionne des ferrailles et matériaux métalliques, ou bien récupère divers matériaux lors des chantiers de démolition. Elle trie ensuite les différents types de matériaux et déchets récupérés par type de matière, les regroupe et les stocke en vue de leur expédition vers le lieu de traitement final.

En parallèle, en tant que centre VHU agréé, elle assure la destruction administrative et physique des véhicules hors d'usage qui lui sont confiés par des particuliers ou par des professionnels. Au regard de la destruction physique, les véhicules sont dépollués, des matières sont récupérées pour valorisation puis la carcasse du véhicule est prise en charge par un broyeur.

4.2 Objectifs du projet

Développer et optimiser l'activité de transit, tri, regroupement des déchets non dangereux de cartons, de bois et de DIB en vue de les orienter vers des filières de réutilisation, valorisation ou recyclage

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Sur les parcelles concernées par le projet (2 parcelles non intégrées à date dans les activités actuelles soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement = parcelles 14 et 15 sur la commune de Equevillon), les aménagements suivants seront réalisés :

- terrassement des parcelles avec notamment pour objectif de viabiliser les sols et orienter les pentes pour permettre l'écoulement des eaux pluviales vers le déboucheur-deshuileur
- construction d'un bâtiment de 30 m de large par 80 m de long (soit 2400 m²) pour une hauteur maximale de 8 m. Ce bâtiment sera exclusivement destiné au stationnement des véhicules d'exploitation. Ce bâtiment sera situé à 15 m de la route. Il sera fermé sur 2 cotés uniquement (côté route et côté fond de parcelle - haie). La toiture sera recouverte de panneaux photovoltaïques (à hauteur de 2300 m²).
- délimitation de différents casiers de stockage des déchets de cartons, bois et DIB par des blocs de béton. Le sol des casiers sera en béton, les écoulements seront réalisés pour orienter les eaux pluviales vers le déboucheur-deshuileur. Les casiers ne seront pas couverts, à l'exception des casiers destinés au stockage du carton.
- voies de circulation

En parallèle, un dimensionnement pour identifier les volumes de stockage de l'eau nécessaire à l'extinction d'un incendie d'une part, et le volume nécessaire au stockage des eaux issues de

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Activité VHU (rubrique 2712) : une fois dépolluées et démontées pour valorisation matière, les carcasses sont revendues à un broyeur agréé. Les déchets issus de la dépollution sont stockés dans les conditions adéquates (sur rétention si déchets liquides, dans des bacs adaptés pour les batteries,...), sont pris en charge par des prestataires autorisés pour ce faire, et leur suivi est réalisé via Trackdechets. Cette activité est contrôlée une fois par an par rapport au respect du cahier des charges de l'autorisation relative à cette activité. Aucune modification n'est apportée à cette activité et aux installations afférentes dans le cadre du projet.

Activités de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation des métaux ou déchets de métaux non dangereux, alliage de métaux ou déchets d'alliage de métaux non dangereux (rubrique 2713) et des déchets non dangereux de cartons, de bois et de DIB (rubrique 2714) :

- les déchets et matières sont en très grande majorité collectés par le site, dans le cadre de son activité de démolition de bâtiments, de mise à disposition de bennes,... Ils peuvent parfois être amenés par les clients eux-mêmes.
- le site est d'ores et déjà équipé d'un pont bascule pour la gestion des tonnages entrants et sortants et d'un portique de détection de radioactivité. Des pelles et grues de manutention permettent le déchargement (à l'arrivée des matériaux), le tri et le chargement (pour la sortie des matériaux) des matériaux. Une presse cisaille permet le découpage des métaux ferreux et non ferreux non dangereux. Un broyeur permet la réduction du bois en copeaux, et un compacteur

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Actuellement autorisation d'exploiter sur rubriques 2712 et 2713. Un porter à connaissance sera réalisé pour la nouvelle activité (2714) et l'ajout des nouvelles parcelles

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale de l'installation : - Commune de Equevillon : 42135 m2 - Commune de Saint Germain en Montagne : 9100 m2 Activite existante - sans changement : 2712-1 surface des installations depollution, stockage et demontage	(51235, m2) (2000, m2) (16290, m2) (3850, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Commune de Equevillon : plan local d'urbanisme approuve le 03/10/2012 et derniere modification approuvee le 05/11/2019 - installation situee en zone Na, zone naturelle et

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

AVANT :

17/11/1982 : arrete d'autorisation rubrique 286 - sur la commune d'Equevillon (environ 8000 m2)
09/11/2003 : arrete d'autorisation rubrique 286 - sur les communes d'Equevillon (environ 8000 m2 sur la parcelle cadastrale A12) et de Saint Germain en Montagne (environ 9000 m2 sur les parcelles cadastrales ZE45 et ZE 46)

31/07/2012 : arrete complementaire modifiant l'annexe 1 de l'arrete du 09/11/2003 - autorisation au titre des rubriques 2712 et 2713 sur la commune d'Equevillon (superficie autorisee = 9190 m2 sur les parcelles cadastrales A12 et A263) et de la rubrique 2713 sur la commune de Saint Germain en Montagne (superficie autorisee = 9100 m2 sur les parcelles cadastrales ZE45 et ZE

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF les plus proches a environ : - 460 metres au Sud Ouest du site (ZNIEFF 430002190 de type 1 Flanc Sud-Est du MONT RIVEL) - 1,9 km au Sud Est du site (ZNIEFF 430007747 de type 1 Rocher Gaillard, Cote des Eperons, Bois des Claives et Bois de la Cote) - 2 km au Nord Ouest du site (ZNIEFF 430020376 de type 1)
En zone de montagne ?	☒	☐	L'installation est situee sur le 1er plateau du Massif du Jura
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Arretes de protection du biotope les plus proches a environ : - 2,5 km au sud est du site (arrete de protection de biotope FR3800859 Corniches Calcaires du departement du Jura) - 3,7 km au sud ouest du site (arrete de protection de biotope FR3800742 Ecrevisse a pattes blanches et faune patrimoniale associee)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le site est situe sur les communes de Equevillon et de Saint Germain en Montagne dans le departement du Jura (39) en region Bourgogne Franche Comte
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Parc Naturel Regional du Haut Jura (FR8000015) a environ 6 km au sud du site

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Les communes de Equevillon et de Saint Germain en Montagne (sur lesquelles le site est implante) ne sont pas concernees par : - le Plan de Prevention du bruit dans l'Environnement des Infrastructures de l'Etat dans le departement du Jura (approuve par arrete prefectoral du 29 mai 2024) - le Plan de Prevention du Bruit dans l'Environnement des
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	- Absence de bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon dans le departement du Jura - Le site est situe a 1 km d'un monument historique (Temple et bourgade gallo-romaine a Equevillon, sur le Mont Rivel - la limite exterieure du perimetre de protection est a une 100ne de metres de la limite du site - Le site est situe a environ 7 km a vol d'oiseau du site
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	Les zones humides les plus proches sont situees a : - 1,3 km au sud est du site (milieu humide anthropises, carrieres et gravieres, code regional 39210005) - 2,3 km au sud du site (prairies humides fauchees ou paturees, code regional D3485)
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le site (pour les parcelles situees sur la commune de Equevillon) est situe dans la zone concernee par le plan de prevention des risques naturels et miniers (PM1) de Champagnole Equevillon - Mont Rivel. Ce plan est relatif a
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☒	☐	Approuve par arrete prefectoral n°618 du 29 mai 1995 avec un arrete modificatif en date du 07/06/2024
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☐	☒	Le site pollue le plus proches est situe a environ 800 m au sud est du site (pour sa limite la plus proche)
Dans une zone de repartition des eaux ?	☐	☒	Aucune zone de repartition des eaux n'est identifiee dans le departement du Jura
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est a environ 2,2 km au sud-est de l'installation (Defile d'Entre-Porte situe a Lent dans le Jura)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les zones Natura 2000 les plus proches sont à plus de 9 km de l'installation
D'un site classé ?	☐	☒	Les sites classés les plus proches sont à plus de 8 km de l'installation

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La quantité d'eau prélevée varie entre 160 et 250 m ³ par an sur les 3 dernières années. Le site est alimenté par le réseau de distribution du Syndicat des Eaux du Centre-Est du Jura
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les travaux puis l'exploitation du site n'entraîneront ni drainage, ni modification des masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisée

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La quantité d'eau prelevée varie entre 160 et 250 m3 par an sur les 3 dernières années. Le site est alimentée par le réseau de distribution du Syndicat des Eaux du Centre-Est du Jura Concernant l'assainissement, les eaux sanitaires sont traitées par une microstation présente sur le site
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les zones Natura 2000 les plus proches sont à plus de 9 km de l'installation
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	2 Plans de Prévention des Risques Technologiques existent dans le Jura. Les entreprises concernées sont situées à environ 65 km de l'installation Le site SEVESO le plus proche est à environ 35 km de l'installation
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site (pour les parcelles situées sur la commune de Equevillon) est situé dans la zone concernée par le plan de prévention des risques naturels et miniers (PM1) de Champagnole Equevillon - Mont Rivel. Ce plan est relatif à la délimitation d'un périmètre de risques géologiques dans les communes de Champagnole et d'Equevillon. Il délimite 3 zones de risques. Le site est situé en zone III,
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les déplacements et sources de trafics sont majoritairement constitués par les apports et sorties des VHU, déchets et matières : une 20ne de véhicules entrent / sortent de l'installation en moyenne par jour, du lundi au vendredi. A noter 14 véhicules de salariés entrent et sortent du site par jour, ainsi que moins de 5 prestataires / fournisseurs par semaine
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les sources de bruit sont les suivantes : - circulation des véhicules et camions sur le site - chargement / déchargement des camions (métaux, ferrailles, bois, cartons, DIB, ...)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'utilisation de la presse cisaille, du broyeur et du chalumeau peuvent entraîner des rejets dans l'air (poussières, émissions combustion du moteur,...)
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les rejets liquides sont constitués par : - les déchets liquides issues de la dépollution des VHU (huiles, liquides de refroidissement, carburants,...) : ils sont stockés dans des conteneurs adaptés sur rétention et

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents sont constitués par : - les eaux de ruissellement - les eaux industrielles (lavage des camions, du sol des ateliers) - les eaux sanitaires Le site est équipé d'un système de traitement des eaux pluviales de ruissellement et des eaux industrielles (lavage des camions, du sol des ateliers) en amont du
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Concernant les déchets dangereux : il s'agit des déchets issus de la dépollution des VHU (liquides, batteries, gaz de climatisation, filtres,...) - Ils sont stockés dans des conditions adéquates et pris en charge dans des filières appropriées. Le suivi de cette prise en charge est réalisé par Tackdechets. Concernant les déchets non dangereux : il s'agit des résidus de tri (os, carcasses, collages du tri des métaux)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les principales caractéristiques du projet qui seront mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables sont :

- refection / reprise de l'imperméabilisation des nouvelles zones de stockage plus spécifiquement affectées aux cartons et au bois
- mise en lien de ces zones avec le séparateur hydrocarbure
- après dimensionnement, création des volumes d'eau nécessaires à l'extinction d'un incendie, et de la capacité de rétention des eaux d'extinction d'un incendie
- organisation du site en îlot de stockages suffisamment distants les uns des autres pour limiter la propagation d'un éventuel incendie

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **GRUT**

Prénom Christelle

Qualité du signataire Gerante

À Equevillon

Fait le 09-01-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)